

“Voilà qui paraît sage. Il est évident, en effet, sauf pour quelques fanatiques dans l'un ou l'autre sens, que la *Fin d'un monde* n'est ni un livre parfait, ni un livre médiocre. Y tout glorifier est un excès, y tout condamner est une injustice.”

Comme c'est bien toujours la même chose : *Tot capita, tot sensus*. Quand quinze personnes de notre société instruite auront lu ce livre, vous constaterez les mêmes divergences d'opinions. Le gros de la bande se cantonnera dans l'un de ces deux absolutismes ; et le petit nombre seul dira : “la *Fin d'un monde*” n'est ni un livre parfait ni un livre médiocre. Un livre médiocre passionne rarement à ce point l'opinion publique ; un livre parfait doit proposer à la société qu'il veut guérir des remèdes qui non seulement peuvent diminuer le mal, mais rendro complètement la santé. Quand même on pendrait tous les juifs un bon jour, si l'idée chrétienne développée dans les travaux de M. Albert de Mun, pour régénérer le corps social, n'est pas mise à exécution, ce dernier ne sera pas guéri.

M. Eugène Veuillot termine son article par un jugement qui s'accorde parfaitement avec celui des *Etudes Religieuses* : “Dans la *Fin d'un monde*, comme dans la *France juive*, nous trouvons plus à prendre qu'à écarter. Par son exécution, l'œuvre est brillante et enlevante ; par sa pensée première, par son but, elle est saine. Elle frappe fort sans doute, mais les coups portent sur des peaux si dures ! Il y a des écarts, nous le savons : tel est touché qui ne devrait pas l'être, tel est épargné qu'il fallait traiter sans merci

“Enfin, sans excuser son langage sur le roi, ses torts envers des hommes dévoués à la cause de l'Eglise, n'oublions pas que nul, en ces dernières années, n'a fait avec autant d'audace, d'éclat et de succès, justice des goujats, des forbans, des impies qui aujourd'hui dominant et abaissent la France.”

Nous venons de recevoir le texte officiel du discours prononcé à l'ouverture des chambres du Parlement de Québec. Il permet de présumer que la session ne sera pas longue. Le principal projet de loi soumis concerne l'exemption de taxes en faveur de certaines propriétés religieuses, pos-édées pour des fins religieuses, d'éducation et de charité. Il y a quelques autres projets de loi secondaires, tels que certains amendements à la loi de 1885 qui régit les asiles, ou en rapport avec l'acte des élections contestées, avec les lois des mines et des licences. Voilà à peu près tout.

Le discours se termine par le souhait ordinaire : “Je prie Dieu de bénir vos travaux.” Si nous comprenons bien, ces paroles veulent dire : Je prie Dieu de vous accorder les grâces dont vous avez besoin dans l'exercice de vos fonctions. On s'est beaucoup chicané, il y a quelques mois, à ce sujet. Les uns voulaient que les députés eussent des grâces d'état ; d'autres s'y refusaient absolument. Quoiqu'il en soit du mérite de cette discussion, le Lieutenant-Gouverneur est d'opinion qu'ils en ont besoin, et c'est pour cela qu'il prie Dieu de leur en accorder. Nous sommes de son avis, peu importe le nom de la chose ! Malgré leur science, leur expérience et même leurs vertus, les députés ont besoin de grâces, surtout pendant une session. Ils prêtent serment, ils ont des votes à donner sur des questions ardues et difficiles, ils ont à préparer une législation qui doit assurer la paix, l'ordre et le respect des droits de chacun ; ils ont à résister à certaines pressions ; en un mot, ils doivent agir en tout suivant les dictées de leur conscience. Comment prétendre, en présence de tant d'obligations, et d'une aussi grande responsabilité, qu'ils n'ont pas besoin de grâces ?

Ils le savent mieux que personne, et nous n'avons aucun doute qu'ils feront tout en leur pouvoir pour les mériter. Les bons députés font les bonnes lois. Or, comme nous aimons à croire qu'il n'y a que de bons députés, leurs travaux ne manqueront pas d'être bénis.